



N° 383 - JUILLET 2017
 PRIX : 2€

NUMÉRO SPÉCIAL STAGIAIRES

Bienvenue à tous dans le métier !

Bienvenue, et félicitations pour votre réussite ! Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre profession, et pour tout dire assez fiers que nos luttes de dix ans aient permis l'arrêt des suppressions de postes, l'augmentation des recrutements et la remise en place d'un réel apprentissage du métier.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire de la profession, a pesé de tout son poids pour que ces revendications soient entendues. Pour autant, ces avancées n'ont pas permis de répondre totalement aux attentes de la profession concernant les modalités de la formation des enseignants. Les ESPE retombent dans les travers des anciens IUFM. Nous continuons donc de porter nos revendications au sein de leurs instances mais aussi au ministère pour que la formation des enseignants soit à la hauteur des enjeux.

A l'occasion de cette rentrée 2017, nous accueillons des stagiaires aux statuts et aux parcours très différents pour lesquels avoir la possibilité de suivre une formation adaptée est souvent difficile. Cependant si le SNES-FSU déplore que les raisons budgétaires freinent la mise en œuvre d'une formation réellement adaptée pour tous les stagiaires, il se félicite d'avoir obtenu une formation en alternance pour tous ceux qui ne possédaient aucune expérience d'enseignement.

Cette année de stage s'effectuera donc pour vous, stagiaires à mi-temps, entre votre établissement de stage et l'ESPE, où vous validerez pour certains votre master 2 et suivrez, pour d'autres le DESU sous conditions d'examens également.

Pour vous, stagiaires à temps plein, une formation spécifique, même si elle ne représente qu'une dizaine de journées au cours de l'année, est prévue. Nous avons insisté pour qu'elle prenne en compte votre expérience d'enseignement et vous permette ainsi d'enrichir votre réflexion pédagogique.

L'année qui vous attend est une année riche en découverte, qui vous apportera des satisfactions, mais durant laquelle vous connaîtrez des périodes plus difficiles car la somme de travail sera très lourde. Le SNES-FSU s'est engagé tout au long de l'année précédente, aux côtés des stagiaires, pour dénoncer la surcharge de travail liée au contenu du Master MEEF et pour partie imputable au rattachement à l'Université qui donne un cadre contraint aux maquettes du master.

Sur le terrain, dans les collèges et les lycées, les militants et les syndiqués du SNES-FSU, vos collègues, sont disponibles pour vous apporter aide et conseils : n'hésitez pas à les solliciter. Le SNES-FSU est votre syndicat, car c'est le syndicat majoritaire de la profession.

Il est donc le lieu idéal pour échanger et débattre de nos métiers, et de l'école.

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES-FSU !

*Catherine Fuchs, responsable académique de la formation des maîtres
 Laurent Tramoni, secrétaire académique*

NOUS CONTACTER

OBTENIR DES INFORMATIONS, TROUVER DE L'AIDE

Le SNES et ses militants tiendront des permanences sur les sites de formation, à l'ESPE d'Aix et de la Canebière tous les mardis entre 12h et 14h. Ils seront également à votre écoute à la permanence du SNES tous les mercredis après-midi, de 14h à 18h et tous les jours via la boîte mail spécifique stagiaires du SNES : stagiaires@aix.snes.edu

S'adresser au SNES c'est s'adresser à des collègues qui ne sont là ni pour vous évaluer ni pour vous juger. C'est pouvoir parler à des pairs de la profession qui partagent ou ont partagé vos difficultés, qui connaissent les enjeux liés à l'année de stage et pourront vous aider, vous guider ou vous soutenir durant votre année de formation, que ce soit dans le cadre de l'ESPE ou de votre stage en établissement.

N'hésitez pas à faire appel à nous si vous vous trouvez confrontés à une situation délicate ou conflictuelle, que ce soit vis-à-vis de votre tuteur, de votre chef d'établissement ou de votre formateur. Le SNES et ses représentants sont là pour jouer les intermédiaires entre vos évaluateurs et vous : n'attendez pas que la situation soit devenue trop difficile pour faire appel à nous !

Par ailleurs, en cas de difficulté liée à des problèmes de santé, n'hésitez pas à contacter rapidement les responsables du secteur santé à la permanence du SNES tous les mardis après-midi. Dans le cadre des mutations notamment, certaines procédures doivent être menées le plus tôt possible.

VOS INTERLOCUTEURS



Catherine Fuchs
Responsable académique
stagiaires et formation
Professeur
de lettres classiques
Clg Vallon des Pins
à Marseille 15^{ème}



Marjorie Avena
Professeur
d'histoire-géographie
TZR
Nord-Est 13



Mélody Martin
Professeur
de lettres classiques
Clg Mallarmé
à Marseille 13^{ème}



Ramadan Aboudou
CPE
Clg Darius Milhaud
à Marseille 12^{ème}

Sommaire

- Page 2 : Le SNES Aix-Marseille
- Page 3 : Actualité de la rentrée
- Page 4 : Calendrier de l'année
- Page 5 : Affectations et prérentrée
- Page 6 - 9 : Formation
- Page 10 : Tutorat
- Page 11 : Établissement
- Page 12 : Classement
- Page 17 : Le SNES et la FSU
- Page 18 - 19 : Mutations
- Page 20 - 21 : Nouvelles carrières : déroulement, évaluation
- Page 22 - 23 : Évaluation et titularisation

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE



LA RENTRÉE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

VIGILANCE ET RÉSISTANCE PÉDAGOGIQUE

Durant plus d'un an le SNES-FSU, aux côtés des enseignants, a combattu la réforme du collège, qui instaure une concurrence accrue entre les établissements, diminue les heures d'enseignement des élèves et bureaucratise le travail pédagogique des équipes.

Ce rapport de force n'a pas permis de faire abroger la réforme du collège qui s'est mise en place de manière très inégale.

Changements des emplois du temps des élèves et des enseignants en cours d'année, EPI parfois imposés, mise en place de nouveaux programmes de la 6^{ème} à la 3^{ème}, flou sur les attentes du brevet...

L'année 2016-2017 n'a pas été de tout repos mais nous avons réussi à maintenir une partie des classes bi-langues et à amoindrir les effets néfastes de la réforme.

Pour le lycée, cette rentrée va une nouvelle fois être caractérisée par une augmentation des effectifs des élèves.

Classes très chargées, locaux pas forcément adaptés et impact sur l'emploi du temps, le SNES-FSU est attentif aux conditions de travail des collègues.

Si le nouveau gouvernement a annoncé dès cette rentrée le retour des classes bi-langues ou encore des langues anciennes au collège, ce que nous soutenons, il voit aussi l'autonomie des établissements comme un idéal à atteindre, ce que nous dénonçons fortement !

En effet, l'accroissement de l'autonomie des établissements qui entraînerait le recrutement des enseignants par les chefs d'établissements, des horaires disciplinaires fluctuants d'un établissement à l'autre...

Tout cela va à l'encontre du principe même d'une éducation nationale et accentue les inégalités entre les élèves.

Cette année encore, les militants du SNES-FSU feront leur possible afin que soit respectée une vision du métier dans laquelle l'égalité entre les collègues et la liberté pédagogique sont essentielles. Ils seront à vos côtés en cas de difficulté !

REVALORISER NOS MÉTIERS POUR REVALORISER NOTRE ÉCOLE

Le SNES-FSU considère que l'un des principaux facteurs d'amélioration du système éducatif est ses professeurs. Des professionnels reconnus, considérés, bien formés et bien rémunérés : voilà le secret de la réussite scolaire !

Aussi, il faut se féliciter des premiers pas vers une revalorisation de nos professions qui ont été accomplis en 2016 avec l'augmentation de 1,2 % de la valeur du point d'indice et la reconstruction des carrières dite PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Bien que modestes et étalées dans le temps, ces mesures rompent avec vingt ans de blocage qui a conduit à une crise de recrutement inquiétante : chaque année, un poste sur sept ouvert aux concours de recrutement du second degré ne trouve pas preneur !

Notons en particulier la hausse significative du premier salaire à compter de septembre 2017, constat à nuancer cependant du fait d'un ralentissement du rythme de progression du salaire sur les premières années de la carrière.

Pour résorber l'écart qui s'est creusé au fil du temps entre les professeurs français et leurs homologues des autres pays développés, il faut poursuivre sur cette voie.

En vous syndiquant au SNES-FSU, en participant à nos actions, vous contribuerez à rendre à nos professions leurs lettres de noblesse.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

QUE DIT LE DÉCRET DE 2014 ?

À la rentrée 2015 est entré en vigueur le nouveau décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants du second degré (ORS), paru en août 2014, et le décret instituant les Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Tout en maintenant l'enseignement comme mission centrale du professeur, définie dans le cadre de maxima hebdomadaires dans une discipline, le décret du 23 août 2014 consacre deux nouvelles missions : les tâches directement liées au service d'enseignement et les missions complémentaires correspondant à des responsabilités particulières, reposant sur le volontariat et faisant l'objet d'une indemnité ou d'une décharge.

Ce nouveau décret réglementaire donne plus de clarté et d'équité dans la gestion des situations face à une évolution des conditions d'enseignement génératrice de disparités importantes dans les établissements. Le SNES-FSU a agi pour que des mesures soient prises en ce sens (système de pondération en cycle terminal et en REP+, prise en compte de la situation des TZR et des enseignants en complément de service...), mais le décret est loin de répondre aux attentes de la profession.

Au printemps 2015, le ministère a publié des circulaires d'application des décrets sur les ORS et sur les IMP en rupture avec les engagements pris jusque-là. Le SNES-FSU a pesé de tout son poids pour obtenir des circulaires plus favorables aux collègues mais nombre de points demeurent problématiques. Ainsi, le ministère a décidé de maintenir une liste de missions liées qui pourrait inciter des chefs d'établissements à provoquer plus de réunions inutiles voire à imposer des modalités d'évaluation. La circulaire relative aux missions particulières privilégie indemnité plutôt que décharge et met en place des hiérarchies intermédiaires. L'attribution des IMP donnera toujours plus de poids au chef d'établissement, puisqu'il s'agira de décider de la rémunération des enseignants.

Face aux tendances managériales, le SNES-FSU sera aux côtés des collègues pour contrer toute tentative de remise en cause de la liberté pédagogique, d'alourdissement de la charge de travail et de dénaturation du métier.



LE CALENDRIER

LES GRANDS MOMENTS DE VOTRE ANNÉE DE STAGE

À chaque étape de votre année et de votre carrière, les élus SNES du personnel vous conseillent et vous défendent.

AOÛT

Quatre jours de pré-rentrée les 25, 28, 29 et 30 août. Le vendredi 25 août vous serez invités à l'Université de Droit sur la Canebière à Marseille pour effectuer votre rentrée administrative le matin ou l'après-midi en fonction de votre département d'exercice. La liste des pièces à fournir se trouve sur le site du Rectorat. Vous serez également accueillis par le Recteur d'Académie à Marseille.

Voir p.5

SEPTEMBRE

Vérifiez que vous êtes payés. Le versement doit être effectué sur votre compte vers le 29. Acquitez votre première cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en plusieurs fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de cette cotisation sont remboursés par l'État sous forme de réduction ou de crédit d'impôt. Attention, il faut avoir déposé son dossier de classement avant la fin du mois au Rectorat !

Voir p.12

OCTOBRE

Dans l'établissement, participez aux élections de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES pour découvrir le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Dans l'ESPE, présentez-vous sur nos listes et votez pour les syndicats de la FSU (dont le SNES est le syndicat du 2nd degré).

Voir p.8-9

NOVEMBRE - DÉCEMBRE

Saisissez vos vœux d'affectation pour le mouvement inter-académique. Le SNES met à votre disposition sa permanence, ses réunions d'information, son site internet et son forum sur les mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations. Renvoyez la fiche syndicale afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

Voir p.18-19

JANVIER - FÉVRIER

Réunion du jury d'EQP (examen de qualification professionnelle) pouvant prononcer la titularisation des stagiaires en prolongation.

Voir p.20-21

MARS - AVRIL

À l'issue des commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et ils proposent toutes les améliorations possibles. Formulez des vœux pour la phase intra (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles sont différentes d'une académie à l'autre. Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils. Renvoyez la fiche syndicale de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

Voir p.18-19

MAI - JUIN

À l'attente de l'avis de titularisation par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.

Voir p.22-23

Si vous avez des difficultés du fait d'un changement d'académie ou d'une affectation trop éloignée de votre domicile et/ou des centres de formation, sachez qu'il existe des dispositifs d'aide au sein de l'académie.

Contactez le SNES-FSU pour être conseillé et accompagné dans vos démarches.



LES AFFECTATIONS



VOTRE AFFECTATION

VOUS AVEZ ÉTÉ AFFECTÉS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE POUR VOTRE ANNÉE DE STAGE : BIENVENUE !

L'affectation nationale des stagiaires est une opération d'une grande complexité principalement du fait de la décision ministérielle de maintenir une partie des stagiaires dans leur académie de concours, les autres participant obligatoirement au mouvement d'affectation de façon à combler les académies déficitaires.

Cette décision, cumulée au refus de tenir un groupe de travail avec les représentants syndicaux nationaux, a ainsi engendré un mouvement d'affectation très inégalitaire pour tous les stagiaires.

Certains souhaitant muter et étant contraints de demeurer dans leur académie de concours, d'autres souhaitant demeurer dans leur académie et étant mutés à l'autre bout de la France, et ce malgré des situations familiales ou médicales importantes.

Dans l'académie, le 13 juillet s'est tenu un groupe de travail paritaire, réunissant à part égale des représentants des personnels et des représentants de l'administration, pour procéder à l'affectation des stagiaires sur les supports qui leur avaient été réservés.

En amont, le SNES-FSU est intervenu pour que ces supports soient situés le plus près possible des centres de formation et dans des établissements en dehors des REP et REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire).

Au sein de ce groupe de travail, le SNES-FSU dispose de la majorité absolue.

Il s'est assuré du respect des règles du barème (calculé de la même façon par le Ministère pour tous les stagiaires), de l'absence de passe-droits et de l'amélioration du projet d'affectation en tenant compte des situations personnelles et des cas particuliers.

LES JOURNÉES DE PRÉRENTRÉE

INDISPENSABLES ?

Ces journées concernent l'ensemble des stagiaires, quelle que soit votre situation particulière.

Elles se dérouleront du 25 au 30 août 2017.

Vous y êtes « invités » car votre statut de fonctionnaire-stagiaire ne commence officiellement que le 1^{er} septembre.

Ceci implique que vous ne serez pas remboursés de vos frais de déplacements et/ou d'hébergement.

Ce sera votre rentrée administrative avec le dépôt de votre dossier administratif, que vous pouvez d'ores et déjà télécharger sur le site de l'académie d'Aix-Marseille et compléter.

En outre, il est très important d'y assister car il s'agit de journées de formation destinées à préparer votre prise de fonction en établissement.

Ces séances de formations disciplinaires ou transdisciplinaires se dérouleront :

- à la faculté de Droit : 110-114 La Canebière à Marseille (métro Noailles ou Réformés-Canebière)
- à la faculté Saint-Charles : 3 place Victor Hugo à Marseille (métro/gare Saint Charles)

A l'occasion de cette prérentrée, vous pourrez également rencontrer vos inspecteurs, ainsi que vos futurs formateurs de l'ESPE.

Enfin, vous devriez avoir des demi-journées de libres pour pouvoir visiter vos établissements d'exercice et vous y présenter.

LA SÉCU, OBLIGATOIRE

Dans le cadre d'une délégation de service public, la MGEN gère la sécurité sociale de tous les fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

En tant que fonctionnaire stagiaire, vous devrez donc être affilié, dès la rentrée, au régime de Sécurité Sociale des fonctionnaires (Régime 230) dans la section MGEN de votre département d'affectation. La MGEN vous versera toutes vos prestations liées au régime obligatoire d'assurance maladie (médecin, pharmacie, hospitalisation...).

Cette affiliation n'est pas automatique, la constitution d'un dossier est nécessaire pour que vos droits Sécu puissent être ouverts.

Afin de faciliter cette démarche, des conseillers MGEN seront présents lors des journées de rentrée*. Vous pouvez aussi la réaliser dès à présent en prenant contact avec un conseiller MGEN au 36 76 ou en vous rendant directement à la section départementale de votre département d'affectation*.

Même si vous êtes déjà affilié à la MGEN (régime 101 ou 100 au titre d'un précédent contrat en tant que contractuel ou AED par exemple) vous devrez mettre à jour votre situation afin de bénéficier des particularités du régime des fonctionnaires.

La souscription à une complémentaire santé vous permettra de bénéficier d'un guichet unique mais reste de l'ordre du choix individuel. Notez quand même que la MGEN est le seul organisme de protection sociale complémentaire à être référencé par le Ministère de l'Éducation Nationale et propose, en plus de la couverture santé, des solutions de prévoyance combinées comme le complément de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé.

* Infos et adresses sur :

<http://smarturl.fr/sections/mgen>



LA FORMATION

QUELLE FORMATION CETTE ANNÉE ?

Tous les lauréats des concours externes, qu'ils possèdent un master 2 ou pas, seront affectés à mi-temps et effectueront un stage en responsabilité en collège ou en lycée, en alternance avec une formation dans les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education).

Voici quelques éléments concernant le déroulement et les modalités de cette alternance :

	STAGIAIRES M1	STAGIAIRES M2 (ou dispenses* M2) ET LAUREATS DE L'EXCEPTIONNEL	STAGIAIRES M2 MEEF ET STAGIAIRES EN PROLONGATION (ou en renouvellement) DE STAGE
Inscription à l'ESPE	Inscription obligatoire au master 2 MEEF : les frais d'inscription sont pris en charge par l'employeur, le rectorat.		Inscription obligatoire au DESU : les frais sont pris en charge par l'employeur.
Validation du master 2	Obligatoire : Validation des UE au 1 ^{er} et au 2 nd semestre.	Contrôle continu de certaines UE : l'ESPE s'appuiera sur les résultats obtenus pour émettre un avis de titularisation**	Suivi des UE obligatoire
	Réalisation obligatoire d'un mémoire professionnel à plusieurs, au 2 nd semestre		
Journées « réservées » à l'ESPE	Mardi toute la journée, mercredi après-midi, vendredi toute la journée et samedi matin. Ces journées sont « réservées » dans votre emploi du temps mais les cours s'y dérouleront selon le rythme et les horaires fixés dans la maquette du master 2 MEEF.		
Journées en établissement	Lundi toute la journée, mercredi matin et jeudi toute la journée. Les chefs d'établissement ont reçu des consignes du Rectorat pour aménager les emplois du temps sur ces créneaux horaires.		

* 3^{eme} concours, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau

** sauf pour les lauréats de l'exceptionnel

Les lauréats des concours internes, par liste d'aptitude ou lauréats possédant une expérience d'enseignement sont stagiaires à temps plein.

L'ADAPTATION DE LA FORMATION

UN VRAI CASSE-TÊTE !

Si le SNES-FSU se félicite du rétablissement de la formation pour les lauréats-stagiaires des concours, nous ne nous satisfaisons pas des conditions actuelles de sa mise en œuvre. En effet, la formation est pensée comme si tous les lauréats du concours étaient issus du M1, ce qui est loin d'être le cas pour une grande majorité d'entre eux !

La commission académique, chargée depuis 2014 d'adapter les parcours aux différents profils, n'a pas eu l'effet escompté. Un allègement du nombre d'UE pour les stagiaires détenteurs d'un diplôme (sans réelle prise en compte leur parcours) et un DESU pour ceux qui sont déjà titulaires du master MEEF sont loin d'être suffisants ! Le mécontentement grandit chez les stagiaires qui se retrouvent trop souvent face à des formateurs ignorant leurs parcours et leurs besoins spécifiques.

En réaction aux critiques très fortes sur les contenus des formations, le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises aux côtés des stagiaires pour obtenir des avancées : il est présent aux différentes instances de l'ESPE, s'est adressé à la direction de l'ESPE ainsi qu'au Recteur pour porter ses revendications : passerelles entre UE du M1 et UE du M2, constitutions de groupes de stagiaires en fonction des profils et des besoins de formation exprimés, validation du M2 MEEF pour les étudiants déjà titulaires d'un Master, etc. Par ailleurs, le SNES-FSU leur a adressé une lettre ouverte pour dénoncer les conditions difficiles de l'année de stage.

Plus d'infos sur : <http://aix.snes.edu/lettre-ouverte-espe.html>

Enfin, le SNES-FSU a pesé, au sein des instances de l'ESPE, pour qu'une enquête soit menée auprès de stagiaires afin de mieux cibler les attendus des stagiaires concernant les UE de formation transversale : il sera vigilant quant aux modifications apportées pour la rentrée 2017.

LA FORMATION



LA FORMATION DES STAGIAIRES À TEMPS PLEIN

L'année dernière, les stagiaires ayant enseigné un an équivalent temps plein sur les deux dernières années avant de passer le concours en tant que contractuels, les stagiaires par liste d'aptitude et les ex-titulaires de l'Education Nationale étaient à temps plein.

Ils devront suivre 10 journées de formation :

- 3 à 4 journées viseront l'acquisition d'une culture commune
- 6 à 7 journées seront consacrées au développement des compétences liées à l'enseignement de la discipline ou à l'exercice de votre fonction et à la prise en compte des spécificités du contexte d'enseignement.

Pour le SNES, cette formation est très insuffisante.

Nous revendiquons une formation à mi-temps pour tous les stagiaires et nous considérons qu'à minima, les stagiaires devraient se voir offrir la possibilité de choisir entre ce modèle de formation et la formation à mi-temps. Alors qu'ils étaient auparavant stagiaires à plein temps, les ex-professeurs des écoles sont depuis l'année dernière à mi-temps. C'est un premier pas.

Par ailleurs, en terme de contenu de la formation, force est de constater qu'elle n'a pas donné satisfaction : inadéquation par rapport aux besoins formulés par les stagiaires, ou décalage entre le contenu et le moment du stage...

Exaspération et incompréhension de stagiaires qui ont été contractuels de longues années avant d'obtenir leur concours

Souvent, ces collègues auxquels aucun reproche n'avait été formulé du temps où ils étaient contractuels, se trouvent confrontés à de très (trop) nombreuses critiques lors de leur année de stage, ce qui provoque leur incompréhension et parfois leur colère.

Le SNES-FSU intervient auprès du Rectorat à ce sujet depuis plusieurs années, afin qu'un dispositif de formation spécifique soit envisagé pour ces collègues.

Nous revendiquons un choix de tuteurs expérimentés, à même d'avoir une relation professionnelle, dans le dialogue et la souplesse avec leurs stagiaires.

Le tutorat prend en effet une place prépondérante pour les stagiaires à temps plein et il est donc primordial que les relations entre stagiaire et tuteur se passent au mieux.

Par ailleurs, nous avons aussi sollicité le Rectorat pour que la formation ne soit pas infantilisante, comme elle a trop tendance à l'être et que ces collègues qui possèdent déjà une expérience d'enseignement puissent confronter sereinement leurs pratiques avec les éléments didactiques et théoriques de leur discipline.

LES SITES DE FORMATION PAR DISCIPLINE

MARSEILLE

- Maths, SVT, Biotechnologie, ST2S :

ESPE : 63 La Canebière

- Physique-chimie :

ESPE : 63 La Canebière - Fac Saint Charles : 3 place V. Hugo

AVIGNON

- Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Lettres modernes, Physique-chimie :

ESPE : 136 avenue Tarascon - UAPV : 74 rue L. Pasteur

AIX EN PROVENCE

- Lettres modernes, Lettres classiques, Philosophie, Allemand, Arabe, Chinois, Anglais, Italien, Espagnol, Histoire-Géographie :

ESPE : 2 avenue J. Isaac - ALLSH : 29 avenue R. Schuman

- Arts plastiques, Education musicale, SES, Eco-gestion (toutes options), CPE, Documentation :

ESPE : 2 avenue J. Isaac



Candy Brindisi

Stagiaire en mathématiques à mi-temps en 2016-2017

Quel bilan peux-tu faire de cette année de stage qui se termine ?

C'est une année chargée où comme pendant un marathon, il s'agit de tenir jusqu'au bout ! On arrive en septembre des idées plein la tête, puis on évolue et en fin d'année on a encore plus d'idées pour l'année prochaine. C'est une année éprouvante car la charge de travail est très importante mais globalement très enrichissante. Il faut s'accrocher car on en sort renforcé.

Quelles ont été à tes yeux les périodes les plus difficiles et pourquoi ?

Tout d'abord, la rentrée. Entre les cours de l'ESPE, notre service dans notre établissement et la préparation de nos cours, on est débordés et les nuits sont courtes ! Nous n'avons à cette période de l'année aucune avance sur nos cours et il n'est pas rare de préparer ses cours le soir pour le lendemain, tout se fait dans l'urgence ! Les premières vacances permettent de se remettre à flot et de sentir moins compressé mais pas question de se relâcher, les vacances ce sera en juillet ! La deuxième période difficile pour moi a été entre les vacances d'hiver et de printemps. Les élèves sont plus pénibles en classe et c'est précisément le moment où le travail de mémoire du Master s'intensifie. On commence donc à ressentir une réelle fatigue. Il faut s'accrocher pour la dernière ligne droite.

A quelles occasions as-tu fait appel au SNES ? As-tu été satisfaite de l'aide qui t'a été apportée ?

Oui j'ai toujours été satisfaite du SNES. J'ai fait appel à ses militants pour les mutations inter et intra académiques. Ils sont toujours disponibles, à l'écoute et de bon conseil. Comme nos tuteurs, ce sont des professeurs, ils sont sur le terrain et par conséquent les conseils sont toujours concrets. Il y a une réelle bienveillance, je les remercie.



UNE FORMATION À AMÉLIORER

De nombreuses contraintes pèsent sur la formation en raison de son rattachement aux Universités d'AMU et d'UAPV.

Surcharge de travail et évaluation permanente

Le carcan universitaire du master du point de vue du nombre d'UE et des modalités d'évaluation ne tient absolument pas compte de la dimension professionnelle. Dans de trop nombreux cas, la charge de travail, sans lien avec ce qui est réalisé dans les établissements par les stagiaires, est trop lourde : travaux à rendre, commentaires à déposer sur la plateforme numérique, devoirs sur table type universitaire...

Évalués à l'écrit, à l'oral et dans le cadre de leur stage, les stagiaires vivent très mal la pression de cette année de formation, d'autant que certains formateurs utilisent ces évaluations en faisant du chantage à la titularisation. De plus, à partir de cette année, au 2ème semestre du M2, il ne sera plus possible de compenser les UE entre elles, puisqu'une note seuil de 10/20 au mémoire a été votée, malgré nos interventions.

Le SNES-FSU revendique une évaluation sur la base de la présence à la formation pour tous les stagiaires déjà détenteurs d'un master 2 ou qui en sont dispensés. Il revendique également que les stagiaires qui ont à valider le master MEEF soient évalués sur les bases de ce qu'ils produisent dans le cadre de leur stage.

Calendrier scolaire

Les stagiaires se retrouvent sous la double contrainte d'un calendrier universitaire et scolaire qui amène certains parcours à proposer quelques cours ou conférences durant les vacances scolaires.

Même si la situation s'est nettement améliorée, le SNES-FSU porte dans toutes les instances de l'ESPE la revendication d'un calendrier scolaire pour tous les stagiaires, quel que soit leur parcours.

Une formation transversale inadaptée

Les UE transversales où 1er, 2nd degré, CPE, COP sont mélangés sont très critiquées tant du point de vue de leur organisation que du point de vue de leurs contenus. Une grande remise à plat a été réalisée à l'ESPE pour revoir l'organisation et les contenus de ces UE et les stagiaires, à la demande du SNES-FSU, ont été consultés via une enquête. Leur mise en œuvre a entraîné cette année une très grande disparité dans les contenus et l'évaluation, et donc une inégalité de traitement des stagiaires.

Le SNES-FSU dénonce cette situation et cela d'autant plus que les nouvelles maquettes, prévues à partir de la rentrée 2018 prévoient de renforcer le poids du transversal dans la formation.

Des compétences numériques absurdes

Presque toutes les compétences numériques sont évaluées via la plateforme Amétice, très complexe. Or cette plateforme universitaire ne sera plus jamais utilisée par les stagiaires dans l'exercice de leur profession.

Le SNES-FSU milite pour que les usages numériques exigés des stagiaires dans le cadre de leur formation soient en lien avec leur pratique professionnelle.

Organisation et coordination de la formation

C'est le plus grand problème rencontré par les stagiaires qui se plaignent tous de la façon dont se déroule leur année : cours annulés au dernier moment, modification des consignes et des modalités d'évaluation, calendrier sans cesse renouvelé, formateurs qui se contredisent ou ne fournissent pas les mêmes attendus ni les mêmes consignes... La diversité des intervenants rend la coordination des parcours extrêmement difficile.

Le SNES-FSU revendique un cadrage par la direction de l'ESPE d'un calendrier annuel ainsi que de la charge de travail et de l'évaluation des stagiaires. Il soutient également les formateurs dans leur demande d'une formation de formateurs.

Améliorer l'entrée dans le métier : un chantier

À l'initiative des syndicats de la FSU, le CHS-CT A* conduit un travail sur les conditions d'entrée dans le métier et leur incidence sur la santé des personnels.

Il s'agit du suivi sur 3 ans d'une cohorte de collègues volontaires, au cours de leur année de stage et de leurs deux premières années de titulaire.

L'objectif est de dégager des pistes concrètes d'amélioration des conditions d'entrée dans le métier.

Vous serez sollicité par l'ESPE et le Rectorat. Nous vous engageons à vous porter volontaire.

Les élus SNES-FSU en CHSCT Académique

**Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Académique*

LA FORMATION



CE QUE LE SNES-FSU REVENDIQUE

Actuellement, sur bien des aspects, les formations dispensées par l'ESPE ne donnent pas satisfaction. Cette situation doit s'améliorer !

L'absence de cadrage national des formations mène à des inégalités entre académies et même entre disciplines au sein de la même académie.

La surcharge de travail, conséquence d'un temps de service trop élevé et d'une évaluation souvent très lourde et parfois infantilisante, nuit à la fois à la qualité de la formation, qui devrait permettre de réels liens avec la recherche, et à l'entrée dans la carrière, qui devrait se faire plus sereinement.

De plus, du fait de la faiblesse des moyens alloués, les visites-conseils sont trop rares pour être un élément sur lequel les stagiaires peuvent s'appuyer pour évoluer et progresser dans leurs pratiques pédagogiques.

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. La formation et l'entrée dans le métier sont donc cruciales.

Dans ce contexte, le SNES réclame un cadrage clair et national des formations. L'harmonisation des volumes horaires et du nombre d'évaluations pour toutes les disciplines doit être une priorité. Une formation adaptée à la situation de chaque stagiaire et notamment une définition nette du contenu et du public concerné par le DESU, dont l'évaluation doit être basée sur le présentiel sont également urgentes. Il ne doit plus y avoir de nécessité de validation d'un nouveau diplôme pour les stagiaires déjà titulaires d'un master dans leur discipline.

Afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, nous réaffirmons notre souhait de voir mis en application nos mandats de 2016 réaffirmant ceux de Marseille :

- un tiers du temps en responsabilité devant élèves, le reste en formation durant l'année de stage
- un mi-temps devant élèves, en formation le reste du temps la première année suivant la titularisation
- un service avec une décharge de 3h la deuxième année.

Dans l'académie, nous insistons également sur l'importance du maintien des sites de formation départementaux afin de permettre une affectation des stagiaires au plus près de leur lieu de formation et d'un calendrier des formations correspondant au calendrier scolaire.



Julien Nencioni
Stagiaire en espagnol à mi-temps en 2016-2017 élu SNES-FSU à l'ESPE

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans la formation ?

L'année de stage est très lourde. Entre le mi-temps en établissement, la grande charge de travail à l'ESPE (surtout pour le mémoire, essentiel pour valider le master MEEF) et la préparation des cours, tout mener à bien est difficile. Il est nécessaire de développer un travail de groupe au sein de chaque discipline.

Pourquoi est-il intéressant d'être élu ?

Être élu était très important pour moi car cela m'a permis de mieux connaître l'ESPE et ses instances. Faire le lien entre les étudiants (en M1, fonctionnaires stagiaires, étudiants non lauréats) et l'administration pour faire remonter les problèmes est primordial.

En quoi ta présence au conseil de perfectionnement a-t-elle été profitable ?

Comme il est un organe intermédiaire entre les étudiants et les responsables de parcours et de formation, j'y ai défendu l'intérêt de mes collègues sur les points négatifs et améliorables de la formation lors des deux réunions.

Quelles revendications as-tu portées au Conseil Consultatif d'École et au Conseil d'École ?

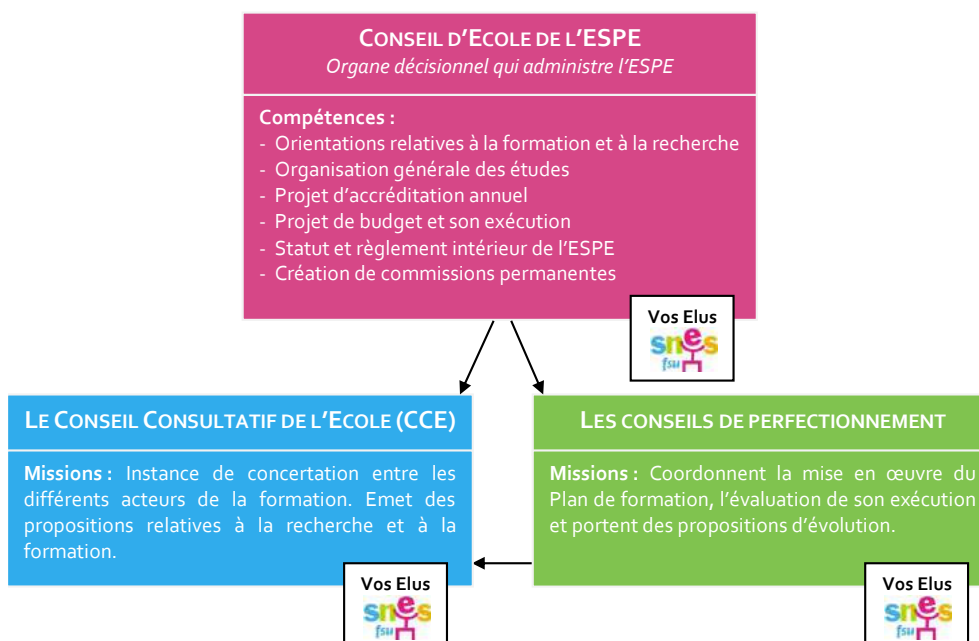
Dans ces deux conseils, nous avons insisté sur les difficultés liées aux multiples contrôles continus et sur le besoin de réduire le nombre d'évaluations afin que les stagiaires puissent se concentrer davantage sur le travail à mener en établissement en cette année charnière.

Quel bilan fais-tu de l'action menée et de l'aide apportée par le syndicat ?

Il est essentiel que les stagiaires puissent être accompagnés. Le syndicat est présent tout au long de l'année et leur apporte de précieux conseils surtout aux périodes cruciales et complexes des mutations.

Comment juges-tu ton expérience ?

J'ai consacré avec grand plaisir un peu de mon temps à l'amélioration des conditions de formation et de travail de mes collègues. Cette formation d'un an lourde de travail et de stress a besoin d'être sans cesse au cœur du débat pour que tous la réussissent au mieux.





LE TUTORAT

UNE CHARGE DE TRAVAIL BIEN MAL RÉCOMPENSÉE !

Avec la réforme de Darcos en 2009 qui supprimait la formation en alternance et imposait aux lauréats des concours une année de stage à temps plein, la fonction de tuteur était devenue essentielle et avait été revalorisée, le tuteur étant rémunéré 2300 euros à l'année.

Avec la restauration de la formation des enseignants et le retour à l'alternance entre stage et formation dans les ESPE, Vincent Peillon est revenu sur la rémunération des tuteurs, estimant d'une part que leur charge de travail serait amoindrie du fait de la restauration d'une formation théorique en dehors de l'établissement, et d'autre part qu'il fallait harmoniser la rémunération des tuteurs du second degré avec celle du premier degré. De ce fait, depuis 2012, la rémunération des tuteurs de stagiaires à mi-temps a été ramenée à 1250 euros et celle des tuteurs de stagiaires à temps plein à 950 euros, l'harmonisation avec le premier degré s'étant bien évidemment faite par le bas.

Pour le SNES-FSU, la charge de tuteur n'est pas suffisamment reconnue ni récompensée étant donné l'investissement que suppose le suivi, l'observation et le temps de conseils et de discussion avec le stagiaire. Il ne nous semble pas non plus justifié que les tuteurs de stagiaires à temps plein soient moins rémunérés que les autres étant donné que leur rôle d'accompagnement a un poids bien plus important du fait que le stagiaire n'est pas en alternance. Dans le cadre de sa politique de rigueur budgétaire, le ministère refuse de répondre à nos revendications.

Être tuteur, un enjeu majeur

Être tuteur et accompagner les stagiaires dans leur découverte du métier est un enjeu majeur pour le SNES-FSU. Il nous semble en effet fondamental que les stagiaires puissent avoir, sur le terrain, une autre approche du métier que celle prodiguée par l'institution. Une approche où le collectif des enseignants et de la vie éducative sont tout aussi importants que la relation pédagogique aux élèves. Une approche qui ne néglige pas, en marge des obligations du fonctionnaire, d'appréhender ses droits concernant le service, mais aussi la carrière.

Être tuteur, cela permet aussi de prendre du recul sur sa propre pratique pédagogique. C'est la reconnaissance que les enseignants ne sont pas de simples exécutants au service de leur hiérarchie, mais bien des concepteurs de leur métier.

Le SNES-FSU revendique une formation des tuteurs au sein de l'ESPE : il souhaite qu'ils soient associés aux formations qui y sont dispensées, ce qui est pour l'instant refusé par l'institution faute de ressources financières.

Pour ce faire, le SNES-FSU a déjà obtenu d'avoir un siège dans tous les conseils de perfectionnement disciplinaires de l'ESPE, afin de pouvoir y porter la voix des tuteurs de terrains. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer !

LE TUTEUR

FORMATEUR OU ÉVALUATEUR ?

Le tuteur a deux missions distinctes. La première est l'accompagnement et de conseil du stagiaire, dans sa pratique et dans la découverte de la vie de l'établissement et des missions liées à l'enseignement. La seconde est l'évaluation : gestion de la discipline dans ses classes, conception de son approche pédagogique, prise en compte les conseils prodigués...

Dans sa mission d'évaluation, le tuteur a la responsabilité institutionnelle d'émettre des bilans d'alerte en cas de problème, mais aussi, dans un contexte où il est très difficile pour les corps d'inspection de procéder à des visites systématiques, une responsabilité accrue dans la titularisation du stagiaire.

Le cumul de ces deux missions est contradictoire : il ne peut y avoir de sérénité pour le stagiaire ! Comment se sentir libre d'exprimer ses opinions, ses choix pédagogiques, ses craintes ou ses difficultés si celui auquel il se confie les utilise pour procéder à son évaluation ou émettre des alertes ? Au SNES-FSU, nous considérons que l'approche pédagogique est plurielle et que c'est la variété des situations qui permet la richesse d'un enseignement. Pour le tuteur, la difficulté est aussi d'appréhender avec mesure le décalage entre les injonctions pédagogiques théoriques et la réalité du terrain et des classes auxquelles le stagiaire fait face. C'est un exercice d'autant plus difficile que le tuteur est par ailleurs confronté à son devoir d'évaluation en fonction de la grille de référence des compétences attendues du stagiaire.

Le SNES-FSU revendique donc pour les tuteurs qu'ils soient déchargés de leur mission d'évaluateur ainsi que d'une partie de leurs heures de cours (qui seraient effectuées par le stagiaire) afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle de conseiller, dans une relation de confiance et de partage entre collègues d'une même discipline.

Lors des journées de pré-rentrée, tuteurs et stagiaires pourront se rencontrer et échanger lors d'une réunion. Nous nous en réjouissons mais espérons que cette réunion sera suivie d'autres où les tuteurs auront leur place.





BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Le collège, le lycée, les élèves, la salle des profs, les collègues, l'administration... L'établissement est sans conteste le lieu crucial de cette année. Voici quelques conseils pour que tout se passe au mieux dès le début.

Vous allez découvrir votre emploi du temps et les classes que l'on vous a attribuées.

En principe vous ne devez pas avoir plus de deux niveaux différents, de classe à examen, ou de classe spécifique (comme par exemple une classe ULIS). La pratique est cependant très différente et varie d'une discipline à l'autre. Il faut impérativement éviter les classes à examen (1ère L pour un stagiaire en lettres ou Terminale) ou les classes spécifiques.

Il faut veiller à ce que les mardis, mercredis après-midi et vendredis soient libérés pour pouvoir suivre les cours de l'ESPE. Si cela n'a pas été respecté par le chef d'établissement, il faut le lui signaler immédiatement et nous contacter au plus vite s'il refuse de faire les modifications. En cas de convocation à des stages avec un ordre de mission se déroulant sur des journées de cours, ils priment sur ces derniers. En aucun cas le chef d'établissement ne peut vous demander de rattraper ces cours.

Prenez contact avec votre tuteur.

Vérifiez avec lui que vos emplois du temps sont compatibles afin de pouvoir assister aux cours l'un de l'autre. Enfin, présentez-vous au représentant syndical de l'établissement, le « S1 ». Son nom se trouve souvent sur le panneau syndical, en salle des professeurs.

Il y a certaines démarches à accomplir pour bien commencer.

- complétez les listes des élèves que vous avez reçu avec les noms des enseignants et du professeur principal de chaque classe
- allez chercher les clefs de votre salle (et du laboratoire en Histoire-géographie, SVT) à la loge
- renseignez vous sur les accès photocopieuse, salles spécifiques, parking, cantine à l'intendance
- récupérez vos mot de passe pour les ordinateurs, cahier de texte et saisie des notes en ligne auprès du référent numérique
- n'hésitez pas à emprunter les manuels utilisés dans l'établissement au CDI
- procurez vous un exemplaire du carnet de correspondance auprès de la CPE afin de prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement.

Enfin vous pouvez obtenir, au secrétariat de direction, le PASSÉducation qui ouvre droit à des réductions pour les musées nationaux (une photographie suffit).

EN CAS DE DIFFICULTÉ, LE SNES-FSU EST LÀ !

Tous les ans, des stagiaires nous alertent à propos de pressions qu'ils subissent de la part de leur chef d'établissement ou de leur tuteur. Dans ces situations, il ne faut pas rester isolé ni attendre !

Dès la prérentrée, prenez contact avec le responsable du SNES-FSU de votre établissement, le « S1 ». Il peut se charger de représenter et de défendre les collègues auprès du chef d'établissement, d'informer les collègues sur les réformes et d'organiser la vie syndicale dans l'établissement : c'est généralement lui qui anime les heures d'information syndicale. N'hésitez pas à y participer !

Les membres de la section syndicale s'occupent d'élaborer la liste SNES-FSU des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration (CA). N'hésitez pas à les solliciter pour figurer sur les listes du SNES-FSU et y être élu : c'est très formateur.

Le chef d'établissement ne peut vous imposer aucune heure supplémentaire, ni vous refuser le droit d'aller à un stage pour lequel vous avez un ordre de mission. Le secrétaire de la section SNES peut vous aider à défendre vos droits, vous conseiller et vous accompagner auprès de l'administration en cas de difficultés.

S'il n'y a pas de militant du SNES dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter lors des permanences à l'ESPE ou par téléphone pour que nous puissions nous déplacer et intervenir.

PRENDRE SA PLACE DANS UNE ÉQUIPE

Le jour de la prérentrée des réunions des équipes disciplinaires.

En lycée par exemple les enseignants qui ont des classes de Première ou de Terminale en profitent pour se mettre d'accord sur une progression commune, sur le bac blanc qui peut être organisé pendant l'année.

Il peut également y avoir des réunions par équipes pédagogiques. Elles sont très importantes.

Essayez de savoir qui est le professeur principal des classes que vous avez en charge et, bien sûr, de le rencontrer.

Essayez également de rencontrer les collègues avec lesquels vous allez partager les classes.

Renseignez-vous sur leurs pratiques pédagogiques, notamment par rapport aux élèves. Y a-t-il des règles communes ? Les élèves se mettent-ils devant la porte avant d'entrer en cours ? Est-ce qu'ils restent debout tant qu'il n'y a pas le silence ?

N'hésitez pas à poser des questions et à glaner un maximum d'informations sur de petits détails.

Vous pouvez également venir vous présenter le jour de l'accueil des élèves par leur professeur principal.

Il est essentiel de ne pas s'isoler. Une fois la rentrée passée, des difficultés et de nombreuses questions peuvent apparaître : gestion de la classe, niveau des évaluations... Il ne faut pas hésiter à en parler avec votre tuteur mais aussi avec les collègues ayant la classe ou enseignant la même matière.

C'est à la fois rassurant et formateur car malgré les objectifs communs on s'aperçoit vite que chacun à ses petits « trucs » et cela peut aider à trouver ses propres solutions !

Selon le niveau, il peut aussi y avoir des projets concernant une classe.

S'y intégrer peut être très intéressant pour découvrir d'autres façons de travailler avec les élèves et les collègues.



LE CLASSEMENT

QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Il s'agit de la prise en compte d'un certain nombre de services antérieurs à l'année de stage permettant d'accéder à un échelon de la carrière plus élevé, dès le début de l'année. Les services pris en compte sont, par exemple : les services d'AED, AVS, AP et EAP, les services d'enseignement accomplis dans l'enseignement public ou privé, les services de professeur, de lecteur ou d'assistant à l'étranger après avis du Ministère des Affaires étrangères, le service militaire... Tous ces services ne sont pas comptabilisés de la même façon et ne permettent donc pas une reprise d'ancienneté équivalente.

QUELLES DÉMARCHES POUR FAIRE VALOIR SON CLASSEMENT ?

Le classement prend effet à la date de nomination comme stagiaire. Pour faire valoir vos droits, il faut compléter le dossier à télécharger sur le site du rectorat en même temps que votre dossier administratif et le renvoyer avec tous les justificatifs avant fin septembre 2017. L'effet financier devrait intervenir durant le premier trimestre.

LES CONSÉQUENCES DU CLASSEMENT : SALAIRE ET CARRIÈRE

Notre carrière est rythmée par le passage d'un échelon à l'autre. Chaque passage d'échelon correspond à une augmentation du salaire. Lors de l'année de stage, tous les stagiaires participent aux mutations afin d'obtenir un poste en tant que titulaire à la rentrée suivante. Le barème qui classe les candidats tient compte de l'échelon obtenu au 1er septembre pour les stagiaires classés à un échelon supérieur. Ainsi, un stagiaire non classé (échelon 1) aura 21 pts d'échelon alors qu'un stagiaire classé échelon 5 en aura 35. Pour les ex-contractuels, ce classement est d'autant plus important que l'échelon auquel est classé le stagiaire peut moduler la bonification ex-non-titulaire de 100 à 130 pts.

QUEL CLASSEMENT POUR QUELS SERVICES ?

Non-titulaires

Les services de non-titulaires pris en compte sont ceux de MAGE, contractuel et vacataires. Ces services sont calculés en équivalent temps plein, c'est-à-dire

AED, EAP	CLASSEMENT CERTIFIÉ		CLASSEMENT AGRÉGÉ	
	Années à temps complet	Éch.	Reliquat d'ancienneté dans l'éch.	Éch.
1	1	8 mois 27 jours	1	6 mois 26 jours
2	2	5 mois 23 jours	2	1 mois 21 jours
3	3	2 mois 20 jours	2	8 mois 17 jours
4	3	11 mois 17 jours	3	3 mois 13 jours
5	3	1 an 8 mois 13 jours	3	10 mois 9 jours
6	4	5 mois 10 jours	3	1 an 5 mois 4 jours

qu'un remplacement de 5 mois effectué à 14,4/18h (80%) compte pour 4 mois. Une fois l'ancienneté en équivalent temps plein calculée, les services de contractuel sont repris pour moitié sur les 12 premières années et pour les $\frac{3}{4}$ au-delà. Vous aurez ainsi, quel que soit le corps concerné, pour une ancienneté équivalent temps-plein de 6 ans: 3 ans d'ancienneté repris, de 15 ans : 8 ans et 3 mois d'ancienneté repris.

Attention ! Les périodes de vacances et de congés payés doivent être comptabilisées dans le décompte de l'ancienneté !

AED, AVS, AP, EAP

Ces services sont calculés en équivalent temps plein. C'est-à-dire qu'une année d'AED à mi-temps compte pour 6 mois équivalent temps plein. Chaque corps ou catégorie est affecté d'un coefficient caractéristique. L'ancienneté dans le nouveau corps est obtenue en multipliant l'ancienneté dans l'ancien par le rapport des coefficients caractéristiques des corps concernés. Pour les AED, ce coefficient est de 100. Pour les certifiés, il est de 135. Pour les agrégés, il est de 175.

Lauréats du 3^{ème} concours

Les lauréats du 3^{ème} concours peuvent bénéficier, à leur demande, d'une bonification spécifique,

- d'un an lorsque la durée des activités est inférieure à 6 ans
- de 2 ans lorsque cette durée est comprise entre 6 et 9 ans
- de 3 ans lorsque cette durée est supérieure à 9 ans.

Cette bonification n'est pas compatible avec un classement au titre des services publics antérieurs.

Des questions ? Contactez le secteur stagiaires du SNES-FSU.

Clause du butoir

Le SNES-FSU a obtenu sa suppression pour les contractuels !

Fruit de l'intervention syndicale, le décret du 4 septembre 2014 supprime la clause du butoir pour les contractuels, laquelle avait souvent pour effet de priver les contractuels titularisés de toute reprise d'ancienneté. Cette clause existe malheureusement toujours pour les fonctionnaires titulaires des catégories B et C.

Le SNES-FSU continue d'œuvrer pour une meilleure prise en compte des services antérieurs.





Choisissez l'offre
qui va avec votre vie.

Avec sa nouvelle gamme **MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE**, le groupe MGEN vous accompagne tout au long de votre vie avec des solutions de complémentaire santé et de prévoyance adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches.



MGEN
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MGEN
INITIALE

MGEN
ÉQUILIBRE

MGEN
RÉFÉRENCE

MGEN
INTÉGRALE

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Sises ; 3 square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15. Document à caractère publicitaire. Les conditions de garanties figurent au sein des statuts et règlements mutualistes MGEN et de la notice d'information du contrat d'assurance assistance à domicile MGEN/IMA Assurances. **red** - Document non contractuel - © Getty Images



Questions à Jean Luc HYVERNAUD Président du Crédit Mutuel Enseignant d'Aix Marseille

En quoi le Crédit Mutuel Enseignant est-il une banque différente ?

Centrée sur des valeurs de respect, de confiance réciproque et de responsabilité, la banque de l'Education nationale a été créée par des enseignants pour des enseignants, personnels de l'Education nationale et assimilés. Cette idée, née il y a près de 50 ans est fondée sur les 3 piliers du mutualisme : liberté, parce que l'adhésion à une société repose sur une décision individuelle, dénuée de toute contrainte, solidarité parce que la mutualité recherche des solutions collectives à l'ensemble des problèmes relevant de l'économie sociale, et enfin démocratie parce que chaque sociétaire peut prendre part à la bonne marche de sa caisse.

Nous partageons un certain nombre de principes et de valeurs incontournables :

- la proximité et l'écoute
- le mutualisme, toujours renouvelé grâce aux élus bénévoles qui représentent les intérêts de plus de 3676 clients et 2733 sociétaires
- la solidarité, qui s'exprime jusque dans la création de produits spécifiquement dédiés aux jeunes collègues qui démarrent dans la profession.

Le Crédit Mutuel Enseignant a donc un fonctionnement bancaire différent ?

Il y a banque et banque et il n'est pas inutile de dire qu'en ce domaine tout ne se vaut pas ; le crédit mutuel enseignant fait partie du crédit mutuel et ici du crédit mutuel méditerranéen ; il faut savoir que cette structure ne connaît pas de salariés commissionnés pas plus que d'actionnaires mais seulement des sociétaires lesquels sont donc copropriétaires de la banque avec tout ce que cela implique comme droits de discuter des orientations et contribuer à fixer des choix et des objectifs, dans le sens des intérêts des sociétaires et au total de la société même.

Comment le crédit Mutuel Enseignant d'Aix Marseille se développe-t-il ?

L'année 2014 a également été marquée en septembre par la première année d'installation de la caisse dans les locaux du Boulevard SAKAKINI de Marseille et le déménagement du bureau d'AIX dans les locaux de la caisse AIX ROTONDE .

De plus, un bureau du CME d'Aix Marseille est créé en AVIGNON depuis Avril 2015.

L'objectif de maillage du territoire prend désormais forme.

Il va permettre à chaque enseignant et notamment les stagiaires de pouvoir bénéficier des offres spécifiques en matière d'accès au crédit mais également des produits d'assurances adaptés aux besoins des personnels de l'Education Nationale.

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

1, Boulevard Sakakini - 13004 Marseille

Tel : 0 820 025 649 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

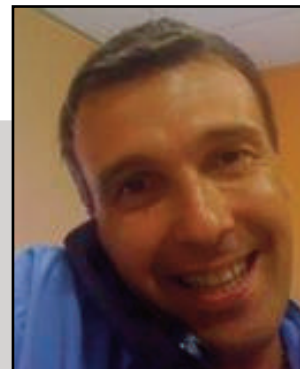
6, Place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tel : 0 820 300 185 - E-mail: cme13aix@creditmutuel.fr

Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture. Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.



Alain JOLY

Directeur du CME
Aix-Avignon-Marseille

**DEMARRIMMO
SOLIMMO
MODULIMMO...**

Se loger ?

- ☑ Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- ☑ Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- ☑ Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- ☑ Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- ☑ Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

**CREDITS:
Equipement
Bienvenue
Informatique
Téléphonie**

S'équiper ?

- ☑ Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- ☑ Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?
- ☑ Le CME n'est-il pas maintenant opérateur de téléphone ? Les gammes de forfait «NRJ Mobile» et «Clé Mobile» sont-elles adaptées à mes besoins ?

**CYBERMUT
EUROCOMPTE
SOUPLESSE...**

Gérer ses comptes ?

- ☑ Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- ☑ On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- ☑ Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

**CONTRATS
HABITATION
AUTO, EPARGNE
PREVOYANCE
DES ACM...**

Préparer l'avenir ?

- ☑ J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions «assurances» avantageuses ?
- ☑ Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- ☑ Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ?
Quelles solutions aujourd'hui ?

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

1, Boulevard Sakakini - 13004 Marseille
Tel: 0 820 025 649 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr
6, Place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence
Tel : 0 820 300 185 - E-mail: cme13aix@creditmutuel.fr

Les pages du

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT
SONT COMME MOI.**

Fondé sur des valeurs de coopération et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

LE SNES ET LA FSU



LE SNES

DÉFENSE DES PERSONNELS

Largement majoritaire dans le 2nd degré, le SNES dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions (notamment dans les commissions paritaires académiques où se jouent nos carrières : avancement d'échelon, mutations, accès à la hors-classe, etc. Leurs représentants sont élus lors des élections professionnelles). Au moment des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

INFORMATION

Les publications du SNES balayent l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations. Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES, financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

RÉFLEXIONS ET DÉBATS SUR L'ÉCOLE

Le SNES s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accommodent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

ACTION

Ces revendications, le SNES les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

LA FSU

La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Fédération syndicale de la Fonction Publique d'État, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle travaille activement à l'unification du mouvement syndical. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Éducation que mènent les enseignants dans le monde.

LA FORCE DU SNES

SON IMPLANTATION DANS LA PLUPART DES COLLÈGES ET LYCÉES

L'originalité du SNES, c'est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (appelées S1) qui animent la vie syndicale.

Le bureau du S1, théoriquement constitué d'un ou plusieurs secrétaires et d'un trésorier (chargé de récolter les nouvelles adhésions ou les ré adhésions), s'occupe d'informer les collègues, de faire le relais avec la section départementale (S2) et académique (S3).

Le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail ; il est au cœur des actions menées par l'établissement.

La section peut, par exemple, déposer un préavis de grève sans passer par les autres échelons du syndicat, accompagner les collègues qui rencontrent des difficultés dans leur pratique ou avec l'administration, organiser des réunions d'information syndicale pour échanger avec les collègues sur les thématiques propres au métier, les réformes, les problèmes locaux ou les actions à mener.

Les syndiqués remplissent également le rôle de délégué des personnels en se présentant aux élections au conseil d'administration de l'établissement (CA) où se décide par un vote tout ce qui concerne la vie de l'établissement (projets, budget...).

Pour toutes ces raisons, n'hésitez pas à entrer en contact au plus tôt avec le S1 de votre établissement d'affectation !



L'équipe du SNES Aix- Marseille



LES MUTATIONS

UN PROCESSUS CRUCIAL, LE SNES À VOS CÔTÉS

DEUX PHASES DE MUTATION

Durant votre année de stage, vous participerez aux mutations qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement.

Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'État, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES-FSU assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats.

Attention, seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

LA PHASE INTER-ACADÉMIQUE

Il s'agit de l'attribution d'une académie d'affectation. Tous les stagiaires y participent à l'exclusion des ex PE ou PLP ou enseignants du second degré qui changent de corps ou de discipline : ceux-là sont maintenus d'office dans leur académie d'origine et ne devront participer qu'à la phase intra académique de mutation.

Entre fin novembre et début décembre, les stagiaires doivent saisir sur le serveur national jusqu'à 21 vœux exprimant leur préférence pour leur académie d'affectation.

La procédure d'affectation se fait au barème : attention !

- la prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, enfants...) pour les mutations 2018 est fixée au 31 août 2017.
- le barème tient également compte de votre éventuel classement et de vos services antérieurs dans l'Éducation Nationale ou la Fonction Publique.
- il peut également prendre en compte une situation médicale particulière : il faut alors s'y prendre à l'avance pour constituer un dossier médical. Nous vous invitons à contacter les représentants du SNES-FSU spécialisés dans le suivi des dossiers médicaux.

TABLEAU INDICATIF DU BARÈME DU DERNIER ENTRANT DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE LORS DES MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES 2016-2017

DISCIPLINE	BAREME DU DERNIER ENTRANT	DISCIPLINE	BAREME DU DERNIER ENTRANT
CPE	568,3	Mathématiques	78,1
Documentation	221,3	Technologie	1830,2
Philosophie	118	Sciences Physiques	98
Lettres Classiques	21,1	SVT	192
Lettres Modernes	88,1	Education musicale	160
Anglais	181,2	Arts Plastiques	221,3
Espagnol	221,3	Eco. Gestion Com	1221,2
Italien	128,1	Eco Gestion Compt.	542,2
Allemand	516,2	Eco Gestion Market	611,3
Histoire Géo	71,1	STMS	1071
SES	171,2	Orientation	571.2



LES MUTATIONS



CALENDRIER DES MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES

NOVEMBRE

Assister aux réunions mutations organisées par les commissaires paritaires du SNES-FSU

Ces réunions sont organisées sur le site des ESPE : les dates, salles et heures vous seront communiquées par courrier et sur les panneaux d'affichage syndicaux. Elles sont complétées par une documentation spécialisée fournie par le SNES-FSU.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Saisir les 21 vœux d'académies sur le serveur SIAM via i-Prof

Les dates de saisies seront fixées par le ministère courant novembre.

DÉCEMBRE

Réception des dossiers de mutation dans vos établissements

Ils doivent être complétés et vous devez y ajouter toutes les pièces justificatives pour faire valoir les bonifications dans votre barème.

Pensez à envoyer au SNES-FSU la copie complète de votre dossier avec les pièces justificatives et la fiche syndicale qui nous permettront de vous défendre lors de la commission de vérification des barèmes.

JANVIER

Vérification du calcul de votre barème par l'administration

Il sera affiché sur I-Prof : commission académique de vérification des barèmes : c'est là que les commissaires paritaires du SNES - FSU vous défendront face à l'administration. A l'issue de cette commission, votre barème deviendra définitif.

MARS

Formation paritaire mixte nationale (FPMN)

Les commissaires paritaires du SNES-FSU siègeront face à l'administration pour garantir le respect des règles de la mutation et l'absence de passe-droit au moment de l'affectation dans une académie.

LA PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Cette phase correspond à l'attribution d'un poste dans l'académie où vous avez été affecté à l'issue de la phase inter. Attention, chaque académie possède ses propres règles de calcul du barème et d'affectation. De même, la période de saisie des vœux, située après mars, est différente d'une académie à l'autre. Nos publications et notre présence dans toutes les académies vous aideront à réaliser cette deuxième phase de mutation à laquelle tous les stagiaires doivent participer sans exception.

Les affectations lors du mouvement intra académique se font selon un barème qui prend en compte les situations familiales, médicales et administratives. Si vous possédiez un poste dans l'académie dans un autre corps de l'Education Nationale, vous aurez droit à des bonifications spécifiques pour être affecté au plus près de votre ancien poste.

Les règles de calcul du barème sont complexes et il existe différentes stratégies pour faire ses vœux : il est donc très important d'être présent lors de nos réunions d'information sur les mutations, d'autant que tous les stagiaires sont soumis au procédé de l'extension (si vous ne pouvez obtenir aucun des vœux formulés, alors l'administration vous affectera sur les postes restants dans l'académie).

À l'issue de cette phase d'affectation, vous obtiendrez un poste définitif. Il peut s'agir d'un poste fixe, en collège ou en lycée : si les agrégés détiennent des bonifications spécifiques au barème pour obtenir des lycées, ces derniers ne leur sont pas réservés pour autant ! Des certifiés peuvent très bien obtenir des lycées et des agrégés des collèges. Vous pouvez également obtenir un poste de TZR, c'est-à-dire être Titulaire d'une Zone de Remplacement : vous n'aurez alors pas d'établissement précis d'exercice puisque votre fonction sera de remplacer des collègues absents.

DES ÉLUS DU PERSONNEL

POUR QUOI FAIRE ?

Les commissaires paritaires sont les représentants syndicaux élus du personnel au moment des élections professionnelles. Ils siègent à parité avec l'administration dans les différentes instances qui gèrent la carrière de chaque enseignant : Commission d'avancement d'échelon, Commissions d'affectation inter et intra académique (celles qui vous attribuent des académies et des postes), Commission disciplinaire, etc...

Ils siègent également dans les Comités Techniques (CT). Ces comités rendent notamment un avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les créations et les suppressions de postes ou les modifications statutaires.

Les commissaires paritaires du SNES sont très largement majoritaires parmi les organisations syndicales qui siègent dans ces instances. Plus nombreux, ils sont plus efficaces. Dévoués, compétents et expérimentés, ils ont à cœur de défendre le statut des enseignants et les règles générales qui y sont liées mais aussi les situations individuelles particulières. Ils portent auprès de l'administration les revendications du SNES pour l'amélioration des conditions de travail, la transparence de la gestion administrative et pour une école plus démocratique.

Être défendu par le SNES-FSU, c'est donc se donner les meilleurs atouts pour être informé, accompagné et défendu tout au long de sa carrière.

LES POSTES SPÉCIFIQUES

Depuis plusieurs années, le ministère soustrait au mouvement général des enseignants un nombre de plus en plus important de postes au prétexte de leur spécificité.

Ces postes spécifiques doivent faire l'objet d'une demande particulière de la part des collègues, demande soumise à l'approbation du chef d'établissement et des inspecteurs. Il s'agit des postes en classes européennes ou en BTS.

Cette spécialisation rompt le principe de l'affectation au barème qui est la seule garantie contre l'arbitraire, et donne davantage de poids aux chefs d'établissement et aux avis émis par les corps d'inspection.



LA CARRIÈRE

NOUVELLE ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Alors qu'auparavant, les enseignants étaient évalués tous les 5 ans environ par leur Inspecteur Pédagogique et tous les ans par leur chef d'établissement, ils ne seront plus évalués que 3 fois au cours de leur carrière : pour l'accélération au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon et au 9^{ème} échelon avant le passage à la Hors-Classe.

Cette évaluation prendra la forme d'une inspection classique par l'IPR qui observera une heure de cours et s'entretiendra ensuite une heure avec le collègue. Dans les 6 semaines suivant l'inspection, le collègue aura un entretien avec son chef d'établissement. Les critères de cette évaluation sont fixés nationalement et se rapprochent beaucoup de la grille d'évaluation des stagiaires. Elle permettra de déterminer les 30% de collègues qui obtiendront une accélération de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon.

Si le SNES-FSU a beaucoup combattu l'idée d'un entretien professionnel avec le chef d'établissement, il a également salué la quasi déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière, qui permet de mettre fin à de nombreuses injustices et d'appréhender le rapport au corps d'inspection sous un angle nouveau. A l'issue de votre année de stage vous pourrez en effet être inspecté par votre IPR mais cette visite sera l'occasion d'un échange qui n'aura pas d'impact sur l'avancement dans votre carrière.

Plus d'infos sur : <https://www.snes.edu/Trois-moments-d-evaluation.html>

NOUVELLES CARRIÈRES À LA RENTRÉE 2017

QUELS CHANGEMENTS POUR LES STAGIAIRES ?

Dans le cadre du protocole d'accord Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) négocié avec le ministère de la Fonction Publique, se mettent en place à la rentrée 2017 pour tous les enseignants de nouvelles carrières, accompagnées d'une modeste revalorisation salariale et de nouvelles modalités d'évaluation.

Alors qu'il existait jusqu'à présent 3 rythmes différents pour le passage d'un échelon à l'autre, ce rythme devient unique avec la mise en place des nouvelles carrières : le temps d'attente dans un échelon avant d'accéder au suivant sera le même pour tous. Ce nouveau dispositif met fin à de nombreuses inégalités de traitement des collègues, et le SNES-FSU se félicite de cette avancée.

Au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon, 30% des collègues pourront obtenir une accélération de carrière d'un an par rapport aux autres. Pour déterminer les collègues concernés par cette accélération, une nouvelle évaluation des enseignants est instaurée.

Une fois gravis tous les échelons de la Classe Normale (1^{er} grade de la carrière), la Hors Classe, (2^{ème} grade) devient accessible à tous, avec des critères de départages nationaux donnant la priorité aux plus anciens dans le grade. Le SNES-FSU est très satisfait de cette avancée qui permettra à tous les collègues de partir à la retraite avec le gain indiciaire que représente la Hors Classe dans le calcul de leur pension. C'est aussi la fin de nombreuses injustices concernant l'accès à ce grade.

Enfin, un 3^{ème} grade est créé, celui de la Classe Exceptionnelle, qui représente une revalorisation très importante de la carrière puisqu'elle permet aux certifiés, CPE, PEPS et Psy-EN d'atteindre le niveau actuel de rémunération des agrégés Hors Classe et aux agrégés d'atteindre celui de la Hors Échelle Lettre B, inaccessible jusqu'alors. Si le SNES-FSU se félicite de la création d'un nouveau débouché de carrière pour les enseignants, il a vivement critiqué les conditions d'accès à ce 3^{ème} grade, qui sont pour l'instant extrêmement restrictives.

Plus d'infos sur : <http://www.snes.edu/Les-mesures-de-carriere-30767-30767>

Rythme d'avancement
dans les nouvelles carrières
Agrégés - Certifiés
CPE - PSY EN

ÉCH.	DUREE (ANNEES)
1	1
2	1
3	2
4	2
5	2,5
6	3 ou 2*
7	3
8	3,5 ou 2,5*
9	4
10	4

*Réduction d'un an de la durée pour 30% des collègues



LA CARRIÈRE



TOUS RECLASSÉS AU 1^{ER} SEPTEMBRE

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES STAGIAIRES ?

Tous les personnels enseignants, CPE et Psy-EN seront reclassés dans la nouvelle grille au 1^{er} septembre 2017. Cela a des conséquences sur les stagiaires en prolongation ou renouvellement de stage, mais aussi pour les stagiaires qui comptent demander un classement en faisant état de leurs services antérieurs à l'année de stage.

Stagiaires en renouvellement

Vous serez maintenus dans l'échelon 2 pendant 1 an, votre carrière étant « gelée » le temps de votre renouvellement de stage. Au 1^{er} septembre 2018, soit vous basculerez à l'échelon 3 (c'est notre demande au ministère), soit vous devrez attendre les 3 mois manquants (d'après le nouveau déroulé de carrière) pour passer à l'échelon 3.

Stagiaires en prolongation de stage

Si votre titularisation peut être prononcée par le jury d'EQP (Examen de qualification professionnelle) du mois de janvier, vous devriez obtenir un reclassement à l'échelon 3 au 1^{er} septembre 2017, qui sera prononcé au mois de janvier et s'appliquera de façon rétroactive. Nous sommes en attente de la circulaire d'application pour être catégoriques sur ce point : nous avons lourdement insisté à ce sujet, en particulier pour les prolongations de stage liés à un congé maternité. En revanche, si votre titularisation doit être prononcée par le jury de fin d'année scolaire, alors vous serez traités comme les stagiaires en renouvellement.

Stagiaires effectuant une demande de classement (ex contractuels, ex titulaires de la fonction publique, issus du 3^{ème} concours, etc.)

Vous serez classés dans les échelons en fonction de l'ancien déroulé de carrière (3 mois pour l'échelon 1, 9 mois pour l'échelon 2 et 1 an pour l'échelon 3) afin de ne pas être désavantagés. Une fois obtenu votre échelon de reclassement, l'administration effectuera une transposition dans la nouvelle carrière selon le même principe que pour les autres enseignants : votre classement sera prononcé vers la fin novembre et s'appliquera de façon rétroactive au 1^{er} septembre 2017.

Plus d'infos sur : <http://www.snes.edu/Le-reclassement.html>

QUELLE REVALORISATION DES CARRIÈRES ?

C'était l'un des enjeux du PPCR : revaloriser les carrières pour améliorer les conditions de retraite mais également créer une attractivité pour le métier. Plusieurs mesures ont été instaurées : l'augmentation de la valeur de l'indice, l'augmentation du nombre d'indice correspondant à chaque échelon et bien sûr, toutes les mesures de carrière (échelon supplémentaire pour la Hors Classe des certifiés, création d'un 3^{ème} grade, suppression du rythme de carrière le plus lent...).

Le SNES-FSU met à votre disposition un outil de calcul vous permettant de connaître le gain salarial net que représente l'ensemble de ces mesures.

Plus d'infos sur (accès réservés aux syndiqués) : <https://www.snes.edu/private/Salaire-et-carriere-le-module.html>

GAINS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR LA REVALORISATION		
GAIN ANNUEL MOYEN*	CERTIFIÉS, CPE, PSY EN	AGRÉGÉS
2016-2017	165,44€	105,79€
2017-2018	322,22€	261,55€
2018-2019	552,38€	414,23€
2019-2020	750,50€	552,36€
2020-2021	852,43€	667,64€
2021-2022	895,12€	770,36€
2022-2023	881,72€	811,46€
2023-2024	941,25€	861,62€
2024-2025	934,18€	866,58€
2025-2026	931,20€	878,62€

*Gain annuel moyen net en € / personne / an : gain moyen issu du déroulement selon la future carrière comparée avec le déroulement de carrière actuel. Le calcul inclut les revalorisations indiciaires et les effets du nouveau déroulement de carrière. Il ne prend pas en compte les transferts « primes-points » et n'inclut pas les accès à la classe exceptionnelle.

ÉVALUATION DES CPE

Malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » (PPCR) déconnectera largement l'avancement de l'évaluation des personnels.

Trois rendez-vous de carrière remplaceront la notation administrative annuelle et les avis portés pour l'accès à la hors classe. Pour les CPE, c'est la fin d'un système de notation unique. Tout au long des discussions sur le projet de grille d'évaluation, le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions : un CPE « concepteur de son activité ».

Il a aussi dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe ».

La double évaluation doit permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle. Le SNES sera à l'offensive pour que cette avancée vers la double évaluation ouvre aussi la porte à une inspection spécifique CPE, issue du corps. Le SNES-FSU continuera, parallèlement, à revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui, seule, permettrait une véritable inspection-conseil. Le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la hors classe avant le départ en retraite, est désormais acté. Un nouveau chantier s'ouvre avec la classe exceptionnelle.

PSY EN

UN NOUVEAU MÉTIER

Suite au décret publié au JO du 2 février 2017, un corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale a été créé.

Pour le second degré, il permet d'exercer en tant que COP en établissement ou en tant que directeur de CIO. C'est l'aboutissement d'un long travail mené par la FSU, afin que le titre de psychologue sanctionne une formation de haut niveau et pour que l'apport de la psychologie à l'école soit pleinement reconnu.

Cependant, le SNES-FSU regrette que le nombre de postes mis au concours cette année n'ait pas été à la hauteur des besoins.

L'ÉVALUATION ET LA TITULARISATION

LA VALIDATION DU MASTER MEEF2

Tous les stagiaires inscrits en master MEEF2 et ne possédant pas d'autre M2 ou n'étant pas dispensés de ce diplôme doivent valider leur M2 pour pouvoir être titularisés.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. Les éléments constitutifs d'une UE se compensent entre eux à l'intérieur d'une même UE. Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre.

En master 2, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique. Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20. La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions. De plus, à partir de cette année, au 2ème semestre du M2, il ne sera plus possible de compenser les UE entre elles, puisqu'une note seuil de 10/20 au mémoire a été votée, malgré nos interventions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. En cas de non validation du M2 MEEF, la condition de diplôme pour la titularisation ne sera pas remplie et le stage sera prolongé d'un an.

Les stagiaires qui ont déjà un M2 ou qui en sont dispensés bénéficieront d'un parcours adapté qui consiste en une dispense de certaines UE en fonction des parcours de chacun. Nous veillerons à ce que les parcours soient réellement adaptés aux cas individuels de ces stagiaires et que ces derniers ne soient pas soumis à des enseignements déjà suivis les années précédentes. Il est à noter que ces stagiaires ne sont pas tenus de valider le MEEF2, bien que l'avis du directeur de l'ESPE pour la titularisation s'appuie en partie sur les résultats aux évaluations. C'est bien là toute l'ambiguïté entretenue par l'ESPE entre évaluation et validation que nous n'avons cessé de dénoncer tout au long de l'année !

LA TITULARISATION

STAGIAIRES LAURÉATS DES CONCOURS, EN REPORT OU EN RENOUVELLEMENT DE STAGE

La titularisation des stagiaires est soumise à trois avis : avis d'un membre du corps d'inspection après consultation du rapport du tuteur, avis du chef d'établissement, avis du directeur de l'ESPE. Après consultations des trois avis, le Recteur se prononce sur la titularisation des stagiaires. Ceux qui sont jugés aptes sont admis et titularisés par le jury qui se réunit début juillet. Les autres reçoivent une convocation afin de consulter leur dossier (dont au moins l'un des trois avis est défavorable) fin juin et pour l'entretien avec le jury. Le jury de titularisation, qui comporte entre 5 et 8 membres, se compose d'inspecteurs, de chefs d'établissement, d'enseignants chercheurs et de professeurs formateurs académiques.

Une bonne partie des candidats convoqués à cet entretien est titularisée, cependant certains stagiaires sont prolongés, renouvelés, parfois même licenciés. Le licenciement, extrêmement rare pendant longtemps l'est moins ces deux dernières années. C'est notamment le cas (et cela est particulièrement préoccupant) au terme de la première année de stage, c'est-à-dire avant d'avoir eu la possibilité de progresser réellement et de mettre en place les conseils prodigués par le tuteur ou le formateur suite au bulletin d'alerte émis durant l'année.

LE RENOUVELLEMENT DE STAGE

En cas d'avis défavorable à la titularisation de la part du jury, même si le M2MEEF a été validé, les stagiaires seront en renouvellement de stage l'année suivante. Ils seront obligatoirement inspectés au cours de cette deuxième année de stage.

Ils devront participer en juillet à la phase d'affectation académique des stagiaires en formulant à nouveau leurs vœux pour un établissement de stage. Ils effectueront à nouveau un stage à mi-temps avec une formation en parallèle à l'ESPE. Si le M2 a été validé, vous devrez vous inscrire en DESU. Il faut avoir à l'esprit que toutes les opérations de carrière (mutations inter, notation administrative, mutations intra) seront à renouveler, celles de la première année de stage s'annulant.

Nous revendiquons la possibilité, pour les stagiaires en renouvellement, de pouvoir changer d'académie de stage.

Ont participé à la rédaction de ce numéro spécial :

Mathilde Freu, Melody Martin, Catherine Fuchs, Marjorie Avena, Ramadan Aboudou, Julien Marec, Laurent Tramoni et Caroline Chevé.

L'ÉVALUATION ET LA TITULARISATION



LA PROLONGATION DE STAGE

En cas de plus de 36 journées d'absences durant votre année de stage vous serez placé en prolongation de stage à la rentrée scolaire suivante :

- Si vous avez tout de même validé votre M2MEEF et que le jury s'est prononcé en faveur de votre titularisation, alors vous serez affectés sur le poste obtenu à l'issue des mutations intra-académiques. Vous y serez stagiaire durant le nombre de jours que vous avez manqué au-delà des 36 jours autorisés : puis vous y demeurerez en tant que titulaire du poste, en poursuivant votre avancement dans votre carrière.

- Si vous n'avez pas validé votre M2MEEF, ou si le jury a émis un avis défavorable à votre titularisation, alors vous effectuerez une prolongation de stage dans les conditions du renouvellement, avec la possibilité d'être évalué par un jury de titularisation au mois de janvier. Dans ce cas, vous devrez impérativement participer à nouveau aux mutations inter et intra académiques.

L'ÉVALUATION PERMANENTE

Cette année encore, les professeurs stagiaires de l'ESPE ont dû faire face à une charge de travail trop importante et souvent perçue comme étant à la fois inégale d'une discipline à l'autre mais aussi et surtout totalement déconnectée des réalités du terrain : 3 contrôles continus obligatoires par UE, des devoirs à préparer en plus des cours auxquels s'est ajouté la rédaction d'un mémoire professionnel et le poids prépondérant de l'UE transversale, bref, des évaluations systématiques à l'ESPE mais aussi sur le terrain, via le tuteur, le chef d'établissement et l'inspecteur. Le SNES-FSU s'est battu aux côtés des stagiaires pour tenter d'obtenir un allègement des modalités d'évaluation en se heurtant à une direction de l'ESPE souvent inflexible.

Le SNES a beaucoup œuvré pour que les trois contrôles en cours de formation soient commués en un seul. La direction de l'ESPE a laissé entendre que dès la rentrée des consignes seraient données dans ce sens pour éviter la multiplication des évaluations et une surcharge de travail nuisible au bon déroulement de l'année de stage.

Le SNES restera très vigilant dès la rentrée prochaine et veillera à ce que les modalités d'évaluation soient allégées et mises en plus grande cohérence avec la pratique des professeurs stagiaires sur le terrain. Enfin, le SNES a demandé à la direction de l'ESPE que les stagiaires déjà détenteurs d'un Master 2 par ailleurs puissent se voir délivrer le diplôme du M2 MEEF à partir du moment où ce dernier est validé. Nous serons attentifs à la réalisation de cette demande pour cette année.

RÉSEAU


PRÉVENTION - AIDE - SUIVI

Les "réseaux PAS", pilotés par l'Éducation Nationale et MGEN, mènent des actions de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

ESPACES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE (EAE)

Dans ce cadre, les personnels MEN et MESR qui en ressentent le besoin peuvent bénéficier de l'aide gratuite d'un psychologue. Les entretiens, limités à 3 par an, se déroulent dans les locaux de la MGEN ou par téléphone ; si nécessaire, la personne peut ensuite être orientée vers des ressources appropriées.

N° vert : 0805 500 005
(5 jours / 7 de 9h à 20h)



Complémentaire santé

Choisissez l'offre qui va avec votre vie

MGEN
SANTÉ
PRÉVOYANCE

Gestionnaire de votre régime obligatoire de sécurité sociale, mutuelle créée et gérée par des enseignants, MGEN est la seule à être référencée par votre employeur pour assurer votre complémentaire santé et votre prévoyance. Vous pouvez choisir, selon votre situation, l'offre qui vous convient le mieux, toutes incluent des solutions de prévoyance, des packs de services et des prestations d'action sociale.

Des prestations et des services pour un accompagnement au quotidien
Une prestation offerte pour la naissance d'un enfant, un prêt à 0 % pour vous aider à vous installer dans votre nouveau logement, la caution ou l'assurance de votre prêt immobilier à des tarifs très avantageux et un contrat sans mauvaises surprises... MGEN vous accompagne tout au long de votre vie.

Des solutions de prévoyance contre les aléas de la vie
Complément de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé (qui vous permettra de maintenir votre budget à l'équilibre en cas de passage à demi-traitement suite à un arrêt maladie se prolongeant au-delà de 90 jours), prestations handicap ou perte d'autonomie ... MGEN inclut dans son offre, sans supplément de cotisation, des prestations de prévoyance vous permettant de faire face aux coups durs de la vie.

Des actions sociales et solidaires en cas d'imprévu
L'action sociale est inscrite dans l'ADN de l'offre MGEN et exprime concrètement la solidarité entre les mutualistes. En cas de coup dur lié ou non à votre santé, des aides ponctuelles peuvent vous être accordées : votre conseiller MGEN sera là pour en parler avec vous et vous aider dans vos démarches.

Vous pouvez prendre un rendez-vous dès à présent au 04 27 84 23 25 ou vous rendre dans l'un de nos accueils
(adresses sur : <http://smarturl.it/sectionsmgen>)

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ PRÉVOYANCE

"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité
MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



SNES AIX-MARSEILLE N°383 - JUILLET 2017

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevé et C. Fuchs

Conception et design : ER²

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 3 mars 2017

ISSN 0395-384X

Tiré à 1000 exemplaires - Prix : 2 euros



**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49* - COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR
6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85* - COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR
20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90* - COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR

Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.

*0,119 € TTC/min.